

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-03-23-2h

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 23 MARS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.

Absent excusé :

Elie SOTOMAYOR.

Objet : Budget Primitif 2023 du Théâtre de l'Ardailon.

Le Budget Primitif 2023 du Théâtre de l'Ardailon et ses états annexes sont présentés à l'approbation du Conseil Municipal.

Le vote s'effectue au niveau du chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Il est voté avec la reprise du résultat de 2022.

Le Budget Primitif du Théâtre de l'Ardailon s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 323 972.00 euros en section de fonctionnement et à la somme de 50 728.64 euros en section d'investissement.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la proposition de budget primitif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardailon,

VU la Commission Finances en date du 16 mars 2023,

CONSIDERANT les inscriptions budgétaires au titre du budget primitif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardailon,

DELIBERE

Et par vote à mains levées,

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : à la majorité (22 Pour / 2 Contre / 4 Abstentions / 1 Absent)

Recettes : à la majorité (22 Pour / 2 Contre / 4 Abstentions / 1 Absent)

INVESTISSEMENT :

Dépenses : à la majorité (22 Pour / 2 Contre / 4 Abstentions / 1 Absent)

Recettes : à la majorité (22 Pour / 2 Contre / 4 Abstentions / 1 Absent)

VOTE par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, le budget primitif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon avec la reprise du résultat 2022, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 323 972.00 euros en section de fonctionnement et à la somme de 50 728.64 euros en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

A blue circular official stamp of the Municipality of Vias (Hérault) is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

Maître Jordan DARTIER

Maire de VIAS

A blue circular official stamp of the Municipality of Vias (Hérault) is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
(« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le : **28 MARS 2023**
Publié le :